

TUNISIE LEASING
Société Anonyme au capital de 35.000.000 DT
Siège social : Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis
RC: B 134091997 TUNIS

AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 MAI 2011

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 24 mai 2011 à 10 h 30 minutes à son siège sis à l'Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2010.
- 2) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2010.
- 3) Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2010.
- 4) Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2010.
- 5) Affectation des résultats.
- 6) Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2011.
- 7) Fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2011.
- 8) Emission d'emprunts obligataires.

P/Le Conseil d'Administration

**PROJET DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2010**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010 de Tunisie Leasing et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit :

1- prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2010 dans le cadre des conventions approuvées antérieurement par l'Assemblée Générale Ordinaire, telles que rapportées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

2- approuve un deuxième avenant au contrat d'assistance technique entre Tunisie Leasing et sa filiale Maghreb Leasing Algérie signé le 2 mai 2006 et autorisé par le conseil d'administration du 4 mai 2007.

En vertu de cet avenant les honoraires de Tunisie Leasing sont portés de 75 000 € à 150 000 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2010.

Les prestations facturées en 2010 s'élèvent à 251 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 Avril 2011.

3- approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	10 175 587
+ Report à nouveau,	15 170 077
= Total	25 345 664
- Réserve légale	50 000
- Réserves spéciales de réinvestissement	3 092 000
= Bénéfice disponible	22 203 664
- Dividendes	5 950 000
= Report à nouveau	16 253 664

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent (100) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2011 un montant de 64 800 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2011 à un montant global de 30 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à